

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté de l'Administration de la Gestion de l'Eau du 14 juin 2019, réf. EAU/AUT/19/0527, l'Administration de la gestion de l'eau - Division de l'Hydrologie – Service régional Nord a introduit une demande d'autorisation concernant

Restitution de la franchissabilité biologique des barrages au lieu-dit « Breidweiler-Pont » à Waldbillig

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 05 août 2019 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 25 juin 2019
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

